

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 19 décembre 2012 portant dissolution de la section maintenance des véhicules et création corrélative du centre de soutien technique de l'établissement central de l'administration et du soutien de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1237472A

Le ministre de l'intérieur,  
Vu le code de la sécurité intérieure;  
Vu le code de la défense,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

La section maintenance des véhicules de l'établissement central de l'administration et du soutien de la gendarmerie nationale est dissoute à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Corrélativement est créé le centre de soutien technique de l'établissement central de l'administration et du soutien de la gendarmerie nationale.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 19 décembre 2012.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général de corps d'armée,*  
*major général de la gendarmerie nationale,*  
R. LIZUREY